

MYTH & CHAMPIONNAT DE FRANCE CORSAIRE 2025

FICHE DE DÉCLARATION DE JAUGE ET DE L'ARMEMENT DE SÉCURITÉ

Cette fiche doit être renseignée par le skipper du bateau et peut faire l'objet d'un contrôle par un membre du Comité Technique à tout moment, de la confirmation de l'inscription jusqu'au temps limite de dépôt des réclamations de la dernière course. Cette fiche doit être remise au Comité Technique lors de la confirmation de l'inscription.

Obligations générales

Tout l'équipement exigé doit :

- fonctionner correctement ;
- être régulièrement vérifié, nettoyé et révisé ;
- être stocké dans des conditions d'altération minimale ;
- être facilement accessible ;
- être d'un modèle, d'une dimension et d'une capacité adaptés à l'usage prévu ;
- les équipements de sécurité doivent être en rapport avec le nombre de personnes à bord.

Contrôles initiaux à la confirmation de l'inscription

Lors de la confirmation de l'inscription, chaque skipper présentera au Comité Technique :

- les équipements de flottabilité individuels de chacun des membres de l'équipage ;
- la VHF du bord en état de fonctionnement (batterie chargée) ;
- les cartes marines qui seront utilisées (papier ou support électronique) ;
- les trois feux rouge à main ;
- le safran, la barre et le stick pour pesée.

NOM DU BATEAU :

N° DE VOILE

SKIPPER

NOM :

N° DE PORTABLE :

NOMBRE D'ÉQUIPIERS :

VOILES EMBARQUÉES	
TYPE	NOMBRE
GÉNOIS	
FOC N°1	
AUTRES FOCS OU TOURMENTIN	
GRAND-VOILE	
SPI	

ARMEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Description	
MOYENS DE COMMUNICATION	
1 VHF portable 5 W étanche ou en pochette étanche	☐ OK
ÉQUIPEMENTS DU BATEAU	
1 Extincteur adapté Dates de validité :	☐ OK
1 Dispositif d'assèchement manuel (seau, écope ou pompe manuelle mobile) Type :	☐ OK
1 Dispositif de remorquage constitué d'un point d'amarrage adapté et d'un bout de remorquage d'une longueur minimum de 15 mètres et d'un diamètre minimum de 8 millimètres <i>(Il est recommandé que le bout de remorquage soit flottant et il doit représenter un objet pour lui même)</i>	☐ OK
1 mouillage facilement accessible constitué : - d'une ancre d'un point minimum de 5 kg - d'une chaîne d'ancre en acier d'une longueur minimale de 5 mètres et d'un diamètre minimum de 6 millimètres - d'une aussière d'ancre d'une longueur minimale de 20 mètre et d'un diamètre minimum de 10 millimètres	☐ OK
1 Moyen de remonter une personne à bord à poste	☐ OK
1 Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type « bouée couronne » ou « bouée fer à cheval » incluant un dispositif lumineux étanche	☐ OK
3 feux rouges à main Date de validité :	☐ OK
1 dispositif lumineux collectif (lampe torche étanche)	☐ OK
1 kg d'outils	☐ OK
1 aviron ou une pagaie	☐ OK
1 gaffe (doit représenter un objet pour lui même)	☐ OK
4 pare-battages	☐ OK

ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE SÉCURITÉ

Équipement individuel de flottabilité d'au moins 100 N, soit de type gonflable, soit de type gilet à flottabilité permanente.

1 par personne à bord

	Type (Gonflable ou Gilet)	Date de validité
1	☐ Gonflable ☐ Gilet	
2	☐ Gonflable ☐ Gilet	
3	☐ Gonflable ☐ Gilet	
4	☐ Gonflable ☐ Gilet	

MOYENS DE NAVIGATION

1 Compas magnétique	☐ OK
Cartes marines couvrant la zone de course	☐ Papier ☐ Support Electronique
1 Règlement international pour prévenir les abordages en mer	☐ OK
1 Document décrivant les système de balisage	☐ OK
1 Document précisant les heures et coefficient des marées de la zone de course pour les jours de course	☐ Papier ☐ Support Electronique

SKIPPER Nom : Prénom :	COMITÉ TECHNIQUE Nom : Prénom :
OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Date :	Date :
Signature « Je certifie l'exactitude des informations fournies »	Signature